

France Ports Accueil

EDITO

ET MAINTENANT, QUEL AVENIR ?

Ces derniers temps ont été marqués par la signature d'une charte par les grands ports maritimes et les associations qui accueillent les équipages des navires en escale. Le modèle de cette charte a été élaboré par la Sous- Direction des ports et du transport fluvial dans le cadre groupe de travail sur le financement des associations du Conseil Supérieur des Gens de Mer. Lors de sa création elle a été présentée comme étant une situation transitoire en attendant de trouver une solution pour faire participer les armateurs au financement des associations. La création d'une taxe ou d'un autre vecteur de recouvrement ne semblent plus d'actualité et les chartes sont établies pour un certain temps. Maintenant qu'elles ont été signées dans presque tous les grands ports, chaque association a pu constater l'intérêt que le grand port apporte à l'accueil des marins et espère que l'engagement du grand port et des partenaires portuaires lui permettra d'avoir un financement pérenne. Dans un an, il sera intéressant de faire le point sur le fonctionnement de ces chartes. Comme l'avait proposé Madame la Directrice des Affaires Maritimes, il faut maintenant que des chartes soient signées dans les ports décentralisés comme cela a été fait dans les grands ports maritimes.

Pour que les agents et consignataires maritimes puissent aider plus facilement les associations il faudrait que celles-ci soient reconnues comme étant d'intérêt général de manière à ce qu'elles puissent délivrer des reçus fiscaux. Plusieurs associations qui ont fait des demandes ont vu leur dossier refusé principalement parce qu'on leur reproche de ne

s'adresser qu'à un public restreint. Nos associations s'adressent, il est vrai, aux marins français et étrangers en escale dans les ports français, mais cela est fait dans le cadre de la convention internationale sur le travail maritime, signée par la France et ratifiée par un décret. De plus, la convention 185 de l'OIT, sur les pièces d'identité des gens de mer, également ratifiée par la France, met en évidence la relation existant entre la sécurité maritime et le bien-être des gens de mer. Dans son préambule, cette convention affirme " l'accès aux facilités à terre et la permission à terre sont des éléments essentiels au bien-être des gens de mer et, partant à la réalisation d'une navigation plus sûre et d'océans plus propres. Le marin qui quitte un foyer d'accueil détendu et après avoir communiqué avec sa famille est plus apte à effectuer sa tâche à bord et donc participe à la sécurité et à la protection de l'océan, L'action de l'association qui l'a accueilli est donc bien d'intérêt général.

En outre, ces associations ne fonctionnent que grâce à des bénévoles qui viennent pour rendre service et rencontrer des marins, ils y trouvent aussi un épanouissement et une satisfaction qui est pour chacun un enrichissement. Or ces bénévoles viennent de tous les horizons et pas d'un cercle restreint. L'aide aux équipages des navires abandonnés est une action humanitaire comme pourrait l'être celle d'une association d'aide médicale ou humanitaire en pays étranger. Ces raisons et d'autres font que les associations devraient donc bien être reconnues d'intérêt général.
G.Pelen

Sommaire

Il y a dix ans

Page 2

Ceux qui sont partis

Page 2

Il y a dix ans : Avril 2005 Angel, faisant part d'une initiative du Conseil de Bien-Etre (CBE) de Dunkerque, montrait l'intérêt de faire connaître les ports à tous ceux qui les connaissent mal (comme beaucoup d'élus...) mais aussi de faire mieux connaître à tous les acteurs portuaires ce qui dans un environnement peu propice, est fait pour accueillir les marins en escale. Cette connaissance est une condition indispensable pour obtenir de ces acteurs portuaires une participation financière à cet accueil. Cette initiative montrait l'utilité de l'existence des CBE déjà présents à Marseille et Dunkerque mais en gestation dans d'autres ports comme lieux de concertation. Il faudra attendre trois ans et le Décret d'aout 2008 pour voir la création des commissions portuaires de bien-être qui rempliront officiellement ce rôle. A noter que les CBE sont restés en place à Dunkerque et sur la Loire pour jouer notamment un rôle de coordination entre plusieurs structures d'accueil dans le même grand

port maritime. Il y a dix ans...Loon Plage envisage un nouveau local, en raison des modifications du port ouest de Dunkerque. St Malo démarre une expérience d'accueil dans un local prêté par un café malouin. St Nazaire va recevoir son premier minibus. Lorient apprécie ses nouveaux locaux et y installe une parabole pour la télévision. La Rochelle fait face au déficit né du recours à des emplois non aidés. Sète recherche un contrat aidé plus rémunérateur pour son salarié. Port de Bouc inaugure son annexe de Port St Louis en présence du sous-préfet qui qualifie l'accueil des marins de « mission de service public ». Marseille salue l'action de Louis Hug qui a laissé la présidence à Gérard Pelen. Panorama usuel des satisfactions et des problèmes des associations Dix ans plus tard, les bénévoles souhaitent toujours voir se mettre en place un véritable partenariat financier des acteurs portuaires pour pérenniser l'accueil des marins en escale ! Alain C.

Ceux qui sont partis

Il y a quelques semaines nous avons été nombreux à témoigner notre sympathie attristée à nos amis du foyer de Brest qui nous apprenaient le décès de leur ancien Président, Charles Le Bot, parti rejoindre la liste de tous ceux qui ont consacré une partie de leur vie à se dévouer à l'accueil des marins. Nous leur rendons hommage et présentons toutes nos condoléances à leurs familles. A Llorente.

Droits des marins

Colloque international Human Sea - Espaces marins : Surveillance et prévention des trafics illicites en mer ; Les 5 et 6 octobre 2015 à La Cité, le Centre des Congrès de Nantes. Le programme de recherche européen Human Sea, dirigé par Patrick Chaumette, professeur de droit à l'université de Nantes, organise les 5 et 6 octobre 2015 à La Cité, le Centre des Congrès de Nantes, son premier colloque sur l'état du droit de la mer. Cet évènement scientifique d'envergure internationale aura pour objectif de faire le point sur les différentes dispositions d'ores et déjà existantes en droit de la mer pour lutter contre les activités illicites en mer. Il s'agit d'envisager les normes et mesures mises en œuvre pour prévenir et lutter

contre les trafics illicites en mer (drogue, êtres humains, armes de guerre, pêche illégale, piraterie et violences, terrorisme), ainsi que les mesures de surveillance existantes et à venir, les coopérations interétatiques. Le programme de recherche Human Sea, s'intéresse aux nouvelles technologies permettant le développement d'activités en mer, puis leur impact juridique. Il est indispensable de concevoir un nouveau cadre juridique qui permette d'allier les objectifs économiques de l'exploitation du milieu marin et la préservation des ressources pour le futur. La sécurité des biens et des personnes en mer est également un secteur en pleine expansion, les nouvelles activités faisant naître de nouvelles menaces. Comment penser au XXIème siècle,

la civilisation par le Droit de ces nouvelles activités en mer et surveillances des espaces marins ? Le colloque final aura lieu en octobre 2018. Il est essentiel pour concevoir un droit efficient, d'être en contact avec des professionnels, mais aussi de connaître leurs opinions sur les dispositions déjà existantes, dont ils auraient pu constater les limites sur le terrain. Pour l'ensemble de ces raisons, nous serions heureux de vous compter parmi nous pour ce colloque, afin d'enrichir nos débats et nos réflexions. **Informations pratiques:** **Contact** : veronique.aubert@univ-nantes.fr Inscription gratuite mais obligatoire, via une plateforme d'inscription, vous y trouverez le programme définitif, le plan d'accès

Observatoire des Droits des Marins : Patrick Chaumette a rédigé un texte concernant le décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs. Il modernise la procédure de conciliation préalable devant l'administration maritime, réaffirme la compétence du tribunal d'instance en précisant la compétence territoriale, abroge le décret n° 59-1337 du 20 novembre 1959, qui modifiait le titre VII du code du travail maritime. Le décret de 1959 avait pris en compte la disparition de l'inscription maritime et des chefs de quartier, au profit des admi-

Asseseurs maritimes : Alain Moussat, Directeur du Travail Adjoint au Sous-Directeur des Gens de Mer et de l'Enseignement Maritime, Direction des Affaires maritimes, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 92055 - La Défense Cedex tél. : 01 40 81 12 53 courriel : alain.moussat@developpement-durable.gouv.fr nous demande de diffuser l'information suivante : « Je souhaite attirer votre attention sur l'ouverture de la campagne en vue de la désignation d'assesseurs maritimes près des tribunaux maritimes. Après quelques mois de report, la réforme pénale maritime entre dans sa phase concrète avec pour objectif l'installation des nouveaux tribunaux maritimes. A l'ancien code disciplinaire et pénal de la marine marchande succède, depuis le 1er janvier 2015, la loi du 17 décembre 1926 relative à la répression en matière maritime.

du lieu du colloque, des informations concernant l'hébergement, les transports, la culture et les loisirs pendant votre séjour à Nantes. Des déjeuners pendant les deux jours du colloque seront organisés pour les intervenants sur le lieu du colloque et seront ouverts aux participants qui le souhaitent, moyennant paiement : les indications sont dans le formulaire d'inscription. Interprétation simultanée français <> anglais. **N'hésitez pas à transmettre cette information** auprès des personnes qui seraient intéressées ou à leur transmettre le lien du site web Human Sea. Cordialement.

nistrateurs des affaires maritimes, ainsi que le remplacement des juges de paix par le tribunal d'instance. Pour le reste, le décret reprenait, dans un cadre réglementaire dû à la Constitution de 1958, les dispositions autrefois légales inscrites dans le code du travail maritime de 1926. Il en résulte la confirmation de la suppression de la compétence du tribunal de Commerce concernant les litiges opposant le capitaine à son employeur, au bénéfice du tribunal d'instance, sans conciliation préalable obligatoire quant au capitaine. Il aura fallu une période d'incertitude depuis 2010 pour atteindre cette clarification."

Ces six tribunaux maritimes sont localisés au Havre, à Brest, à Bordeaux, à Marseille, à Cayenne et à Saint-Denis. A la suite de la parution du décret n° 2015-261 du 5 mars 2015 relatif au fonctionnement et à l'organisation des tribunaux maritimes, la période de désignation des assesseurs maritimes est maintenant engagée. Ces assesseurs doivent justifier d'une expérience de la navigation dans les dix dernières années et seront désignés au vu d'un dossier de candidature, par une commission comprenant le président du tribunal de grande instance, son président, le bâtonnier et le directeur interrégional de la mer (le directeur de la mer pour Cayenne et St Denis), ce dernier assurant le secrétariat de la commission. Différentes rubriques et articles ont été publiés sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, concernant la réforme pénale maritime, les tribunaux maritimes et le recrutement des assesseurs maritimes près

des tribunaux maritimes : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Tribunaux-maritimes-.html>. Les candidatures doivent être adressées directement aux Directeurs interrégionaux de la mer ou aux Directeurs de la mer, pour Cayenne et St

Navires abandonnés : Brest voit une issue poindre à l'horizon. Faisant partie du paysage brestois, les *Captain Tsarev* et *Antigone Z* sont l'illustration des failles du droit maritime en matière de navires abandonnés. Les autorités portuaires espèrent dans l'issue de ventes judiciaires pour ces navires ventouses. Les 150 mètres de l'imposant et rouillé *Captain Tsarev* sont à quai depuis 2008, arrivés à la suite d'une avarie machine et remorqués par l'*Abeille Bourbon*. L'armateur grec, *Chester Shipping Ltd*, s'acquitte alors du contrat de remorquage mais pas du montant des réparations effectuées sur le navire construit en 1982 ni des salaires des marins. Les hommes sont rapatriés aux frais de l'État. L'armateur fait venir deux autres marins pour que le navire, battant pavillon panaméen, ne soit pas considéré comme abandonné mais ils sont eux aussi rapatriés. Débute la procédure pour faire constater l'abandon du navire, déjà sous le coup d'une saisie conservatoire. Six ans et un incendie plus tard, rien n'a bougé pour le cargo désormais bon pour la casse. La Région, propriétaire du port, aurait souhaité que l'État entame une demande de déchéance de propriété. "L'État devrait assumer les procédures de destitution de propriété, l'Europe et la France auraient tout intérêt à clarifier leurs législations", argue Gérard Lahellec, vice-président chargé des ports, qui plaide la mission de sûreté et de sécurité de l'État. Pas question, tant que tous

Denis. Je vous précise que tout le territoire national métropolitain est couvert, en application du décret n°2014-1581 du 23 décembre 2014 fixant la liste, le siège et le ressort des tribunaux maritimes.

les recours par voie de droit de la part des créanciers n'auront pas été tentés, répond Hervé Thomas, directeur adjoint à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), d'autant que le cargo n'est pas arrivé à Brest par la volonté de l'État. Parmi les créanciers figure la CCI qui vient d'entamer les démarches pour engager une procédure de saisie-exécution sur la base du non-versement des droits de port et faire procéder à la vente judiciaire. Les démarches avancent aussi du côté de l'*Antigone Z*, cargo frigorifique entré en avril 2012 à Douarnenez, port relevant de la compétence du département. Pas payés depuis un an, les marins se mettent en grève à leur arrivée dans le Finistère. Première saisie conservatoire dans la foulée, l'équipage quitte le navire en mai. Les démarches s'enchaînent de la part des créanciers alors que le bateau est déplacé à Brest en février 2013. La créance du conseil général, qui est à la fois gestionnaire et autorité portuaire, s'élève à plus de 200 000 euros "Elle a été notifiée à l'armateur, maintenant nous lui demandons de payer", explique Yves Simon, chef de l'agence technique départementale de Pont-l'Abbé. Il pressent néanmoins que l'armateur ne paiera pas, et prédit une vente forcée. Les démarches ont d'ores et déjà été entamées en ce sens pour se débarrasser de la coque rouge parcourue de rouille et de slogans du cargo. Le *Marin* du 27 mars 2015.

Nouvelles des ports

Dunkerque : Dans la ligne des échanges avec les autres foyers, dix neuf bénévoles et salariés des équipes de Dunkerque (Est et Ouest) et du foyer de Calais ont traversé la Manche le vendredi 8 mai pour aller rendre visite à nos collègues du *Tilbury Seafarers Centre*. Très bon accueil. Nous avons pu largement échanger avec le trio de prêtres permanents chargés de la gestion du foyer et représentant l'*Apostleship of the Seas*, *Missions to Seafarers*, *British Sailors Society* et *Victoria Rest Society*.

Le bureau du Conseil de Bien Portuaire du Port de Dunkerque s'est réuni le vendredi 3 avril en présence d'un Officier du port chargé de l'application du code ISPS qui a apporté quelques informations sur les projets de mise en place de barrières automatiques. L'Assemblée générale du Conseil se tiendra le mercredi 27 mai. Angel Llorente.

Loon Plage (Port Ouest de Dunkerque).

Cette partie du port de Dunkerque continue à connaître une activité croissante tant au point de vue évolution du trafic que des travaux pour améliorer l'accueil des navires (zones d'évitage élargies pour faciliter les manoeuvres des gros navires, pose de la première pierre du nouveau terminal transmanche, construction d'un bâtiment pour abriter le service de contrôle phytosanitaire des marchandises, et mise en service dans quelques mois du terminal méthanier) . Comme

Calais : « Notre tentative pour ressusciter et prolonger la vie de l'ACAM va démarrer. Nous allons tenir une assemblée générale extraordinaire le samedi 18 avril à 14h30 à la Maison des Associations, 65 rue d'Haguenau à Calais (salle Andrieu d'Andres). Nous expliquerons la situation actuelle de l'association et ses difficultés, ensuite nous présenterons un éventuel plan de sauvetage, suivi d'une demande de candidats pour le comité et le bureau. Si le plan est accepté (ou un autre plan suggéré) et le comité est établi, nous pourrions redémarrer. Si, par contre, personne ne voit l'intérêt d'un point d'accueil à Calais, l'association sera mise en veilleuse ou dissoute. Nous enverrons des convocations d'ici quelques jours - peux-tu en afficher et distribuer aux personnes susceptibles d'être intéressées. Merci d'avance, et n'hésite pas à me contacter si tu veux d'autres renseignements. » » Jill Simpson.

A cette réunion du 18 avril participaient Jill Simpson, David Pages, une bénévole calaisienne, deux journalistes de Calais, Marie FrançoisE Darondeau, Etienne Mégret et Angel Llorente, tous trois de Dunkerque. Nos partenaires Calaisiens avaient rédigé le texte suivant. « ACAM : l'actualité ... et l'avenir : « L'ACAM a été créée en 1996 avec pour objet l'accueil des marins par la population calaisienne, favoriser les liens et échanges entre les marins et cette population et apporter, sous toutes ses formes,, une aide aux marins. Elle a fonctionné pendant presque 15 ans avec un groupe de bénévoles et un salarié à partir d'un foyer situé 56 rue de Moscou à Calais. Pendant cette période plusieurs milliers de marins provenant d'une quarantaine de pays ont été accueillis. . Le foyer leur proposait un lieu de détente et un contact humain trop souvent manquant pendant leurs longs séjours en mer avec, en plus un bar ; salle de billard, TV a dix ans.. Aujourd'hui nous ne pouvons compter que sur environ 500 marins par an, ce qui veut dire que l'existence d'un foyer ouvert 5 jours sur 7 n'est ni viable, ni nécessaire, surtout avec le passage très irrégulier de navires dans le port. Nous proposons la solution suivante, afin de fournir un point de contact avec ces gens de mer qui nous ravitaillent aux dépens de leur vie de famille. Nous avons un minibus qui pourrait

dans les autres cinq Grands Ports Maritimes, à Dunkerque, les associations d'accueil des marins ont signé, en début d'année, la Charte relative au Bien Etre des Gens de Mer présentée par les directions de ces ports espérant ainsi voir résolu le problème du financement des structures d'accueil qui connaissent des situations difficiles et doivent jongler pour pallier le manque ou le retard de versement des contributions volontaires. A.Llorente

être aménagé en « foyer ambulant » et, conduit par un ou deux bénévoles, pourrait visiter les navires dont l'arrivée nous serait signalée par la Capitainerie ou les agents maritimes.. Le minibus apporterait des choses dont le marin a besoin ; articles d'hygiène, souvenirs, cartes téléphoniques, plans et informations concernant la ville de Calais avec éventuellement une installation Internet/Wifi. Bien sûr il y aurait également la possibilité d'un contact « humain » et d'échange avec les marins – toujours apprécié – et qui parfois peut empêcher un désaccord ou un problème à bord de prendre des proportions plus graves. Le trafic portuaire étant très irrégulier, , il faudrait établir un système de coordination, peut-être en se servant des médias sociaux tel Facebook ` ce que fait actuellement un autre foyer en France pour renseigner le bénévole avant de faire sa visite . Les visites pourraient se faire dans la journée et permettre également aux marins de faire quelques courses en ville. Afin de reprendre son activité en toute légitimité, l'ACAM doit donc reconstituer son Conseil d'Administration composé de 9 bénévoles, parfois administratifs, parfois actifs (un bénévole actif devrait posséder un permis de conduire valide et des notions de langue anglaise). Le Conseil d'Administration élirait ensuite un Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire avec si possible leurs adjoints). Pour les bénévoles désireux devenir visiteurs de navires, une formation accréditée et reconnue par l'ISWAN , pourrait être organisée . Voici le but de cette réunion. Si vous êtes d'accord, nous vous invitons à poser vos candidatures pour ces postes et à nous aider à faire redémarrer notre association qui, depuis des années, été tellement appréciée par des milliers de marins, des marins qui nous apportent tant de marchandises et équipements pour notre vie quotidienne et qui travaillent éloignés de leurs familles, souvent dans des conditions très difficiles. Si vous n'êtes pas d'accord, il va falloir décider de l'avenir de l'ACAM, sa continuation sous une autre forme ou, tout simplement, sa dissolution. Je vais vous donner quelques détails sur la situation financière actuelle de l'association et aussi des prévisions concernant le coût approximatif de la mise en place d'un « foyer ambulant » Il y a eu ensuite de larges échanges qui ont

bien intéressé les deux journalistes présents. Ceux-ci ont manifesté leur intention d'en diffuser de larges extraits dans la presse locale pour susciter l'engagement de Calaisiens dans la future or-

Le Havre : La mise en œuvre du plan de redressement de l'AGISM a bouleversé le fonctionnement du seamen's club du Havre. Les 2 salariés mis à disposition par l'hôtel ont été licenciés, nécessitant l'embauche de 2 personnes en contrat aidé qu'il a fallu former très rapidement. La gestion du foyer incombe dorénavant à l'AHAM dans son intégralité, tant par la gestion du personnel que par les ventes qu'il faut à ce jour gérer. Tout ce travail est aujourd'hui presque quotidien et s'ajoute aux projets déjà en cours quant à notre avenir, car notre situation au sein de l'hôtel Les gens de mer est toujours conditionnée à la pérennité de l'AGISM. Nous avons dû réduire l'activité croisière en ouvrant 1h plus tard car nos salariés ont des emplois du temps très chargés, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre. Nous avons connu une baisse d'activité en 2014, notamment concernant l'accueil des marins des paquebots, le wifi gratuit du terminal croisière a séduit bon nombre de marins qui ont préféré rester

Brest : Bonjour à toutes et à tous. À Brest, notre actualité de fin d'année a été dominée par l'installation du Seamen's Club dans ses nouveaux locaux, que ceux d'entre vous, présents au congrès de la FNAAM, ont pu découvrir lors des travaux de finition. Le déménagement a eu lieu le 24 novembre. Nous avons pu constater une hausse sensible de la fréquentation depuis. Davantage de marins viennent au local et ils y restent plus longtemps. Celui-ci disposant d'une surface de 140 m², soit quatre fois plus grande qu'auparavant, les marins ont gagné en confort, mais aussi notre salarié et nos bénévoles, dont le nombre progresse. Nous avons, depuis cet emménagement, reçu progressivement les éléments de mobilier que nous avons commandés grâce au soutien d'ITF Trust. Nous continuons à aménager le foyer et pensons désormais à la terrasse privative de 34 m² qui accueillera nos visiteurs aux beaux jours. Il nous faut y installer tables et chaises, et la végétaliser. Nous sommes également désormais bien visibles sur le port et cela est très positif pour mieux faire connaître notre existence. Comme les années passées, nos bénévoles ont confectionné des petits paquets de quelques bonbons de chocolats offerts à l'occasion des fêtes et toujours aussi appréciés des marins. En 2014, notre fréquentation nous a permis d'atteindre 3 700 visiteurs. Avec ce nouveau local et un nombre de bénévoles *a priori* suffisant, nous nous sommes dit que nous ne pouvions plus rester fermés le dimanche et les jours fériés. Nous avons

ganisation. Nul doute que le réalisme de ce programme et la bonne volonté des participants n'aboutissent au succès de cette entreprise. Angel Llorente.

près du navire malgré notre service. Nous sommes aujourd'hui en « capacité de manœuvre restreinte », mais nous gardons le cap grâce à nos partenaires, notamment le Grand Port Maritime du Havre qui a amélioré de manière substantielle sa subvention cette année et nous permet ainsi d'être toujours présent malgré les difficultés. Néanmoins, nous terminons l'exercice 2014 en déficit de plusieurs milliers d'Euros, et notre trésorerie à court terme reste tributaire de notre capacité d'autofinancement étroitement liée à la fréquentation du foyer. Malgré ces contraintes et la charge de travail, les salariés et les bénévoles s'affairent toujours avec énergie pour améliorer l'accueil. Les projets font toujours partie du paysage et attendons avec impatience le financement pour les réaliser. Nous déplorons le décès de Pierre Faivre, salarié de l'AGISM puis de l'AHAM, et d'Yves De Roeck, membre fondateur de l'AHAM, pour qui nous avons des pensées émues. Ronan Dolain

donc décidé d'augmenter nos jours d'ouverture. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Seamen's Club de Brest est ouvert tous les soirs du lundi au samedi de 18 h 30 à 22 h 00, et le dimanche de 15 h 00 à 18 h 00. Ayant le projet d'améliorer le contenu de notre bibliothèque, nous avons récemment bénéficié d'une vente au public de la bibliothèque municipale de Brest pour acquérir de nombreuses bandes dessinées déclassées mais en très bon état et à un prix défiant toute concurrence (2 € la BD !). Ce sont des BD en français qui pourront intéresser un quart de nos visiteurs, qui sont des marins francophones, essentiellement des Malgaches embarqués sur des navires d'Orange Marine. Le dernier jour, l'opération a permis aux associations de s'approvisionner gratuitement en invendus. Nous en avons profité pour récupérer d'autres ouvrages, dont des livres en anglais, mais aussi des livres pour enfants que nous proposerons gracieusement aux marins malgaches à leur débarquement. Pour les mois à venir, nous essaierons de nous organiser pour offrir nos services aux marins des paquebots escalant à Brest en journée. Il nous faut aussi travailler sur l'obtention d'une reconnaissance d'intérêt général, qui suppose une modification préalable de nos statuts. Et, pour le plus long terme, nous réfléchissons d'ores et déjà à la meilleure façon de mettre à profit les festivités maritimes de Brest 2016 pour nous faire connaître. Car cette fois, nous aurons un emplacement privilégié.

Thierry BEISSER Président du Seamen's Club de Brest .

La Rochelle/Pallice : Un premier trimestre prometteur, dans la mesure où nous avons accueilli plus de 2000 marins dans nos murs. Cette progression constante de la fréquentation -9350 marins en 2014-, nous a conduits tout naturellement à envisager une extension de nos bâtiments. Le 30 mars dernier nous posons la première pierre de cet agrandissement, en présence de Lucas Tomasi inspecteur d'ITF, de Jean-François Fontaine maire de la Rochelle et président de la communauté d'agglomération, de Philippe Guillard directeur de la logistique et des opérations du port. De nombreux membres de la communauté portuaire et de Marin'Escale étaient présents à cette manifestation. Cette extension est entièrement financée (75000 euros) par ITF, le Grand Port Maritime, la Communauté d'Agglomération et la Région Poitou Charentes.. Les travaux seront réalisés par une entreprise d'insertion (La Fraternité)

Port la Nouvelle Nos amis nous envoient quelques nouvelles accompagnant des photos : 12 & 13 février : Stage de Visiteurs de Bateaux à Bordeaux pour deux d'entre nous, la Présidente et Jean-Pierre. Session trop riche d'enseignements tant au niveau de la législation internationale que du respect du Marin de commerce (Horaires, confidentialité, etc...) ; Tout au long du mois de mars, précipitation événementielle rare depuis l'ouverture du foyer : 6 mars : La subvention de 25 000 Euros est versée sur notre compte bancaire. : Jean-Pierre et les chauffeurs se tournent vers un minibus Peugeot. Grâce à une retombée plus que positive de notre stage, Jean-Michel de Gorce nous apprend l'existence d'un groupement d'achats « Le cèdre » ; nous obtenons ainsi une réduction de 40% sur l'achat de ce véhicule après avoir reçu l'équipe de cette structure au foyer. 17 mars : achat du véhicule : Démarche avec la Compagnie d'Assurances Mutuelle Saint Christophe pour qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible. 27 mars : Recevons Luca Tommasi, de ITF, pour célébrer notre acquisition. Organisons un repas convivial avec lui et tous nos partenaires au Restaurant du Casino de Port La Nouvelle. Repas festif sans aucune prétention nous laisse à tous un souvenir empreint de gaieté dans notre mission et d'efficacité. Le 3

Port de Bouc : Le plus important en ce début d'année, c'est que nous ayons établi et signé le 16 mars 2015 une Charte Relative au Bien-être des Gens de Mer entre le GPMM et nos 2 associations locales ; l'AMAM à Marseille et Les Amis des Marins à Port de Bouc. Cette charte a le mérite

et le ciment sera fourni gracieusement par l'entreprise Holcim . Il s'agit d'une salle WIFI d'une surface de 48 m², d'un espace réservé aux marins qui souhaitent communiquer avec leurs familles hors des heures d'ouverture de Marin'Escale, ainsi que d'un abri pour notre mini bus .Les différents intervenants ont tenu à souligner le rôle de notre association et ont rappelé que « l'importance d'un port, ce n'est pas uniquement le tonnage, mais aussi la qualité de l'accueil des marins ». Après le verre de l'amitié, rendez-vous fut pris pour l'inauguration à l'automne prochain et le vœu que pour 2015 le nombre de marins accueillis atteigne les 10000 ...Charly notre animateur employé en CUI nous a quittés à l'échéance de son contrat, et nous avons obtenu du pôle emploi l'autorisation d'employer à nouveau Philippe pour une durée de quatorze mois. Que demander de mieux ? J.Munier.

avril : Nous accueillons James Driver (Port de Bouc) à la gare de Port La Nouvelle. Nous déjeunons en petit comité. Anne-Catherine m'aide à régulariser les derniers problèmes d'assurance : Il repart avec notre ancienne navette, âgée de 20 ans, usée comme une personne âgée pleine de savoir et de sagesse, sa force et sa vitalité conservées par les chauffeurs. Martine a sa larme car grâce à ce Ford et la famille Jalabert, toute notre aventure solidaire a pu démarrer. James nous téléphone de Port de Bouc dès son arrivée. La navette s'est conduite comme une jeune fille. 14 avril : Participation à l'enregistrement d'une émission de radio (R.C.F) Organisée par la Ruche Associative : Nous rédigeons l'ensemble de notre activité par un court message (16 minutes) pour refléter l'essentiel de notre parcours. Diffusion de l'émission le 11 mai à 18 h 30. 17 avril : La Présidente remet le dossier de subvention pour l'année 2015 au Directeur des Affaires Maritimes de Port-Vendres. Dossier très documenté grâce à la comptabilité rigoureuse de Michel. 19 avril Bénédiction de notre véhicule Peugeot et des Chauffeurs par l'Abbé .. Moment émouvant pour certains d'entre nous. Voilà en quelques lignes un petit résumé de notre bonne santé que nous vous transmettons. Martine et son équipe.

d'exister et de fixer les acquis et nous remercions tous ceux qui ont contribué à son élaboration, mais elle est loin d'avoir répondu à nos besoins. Dans la présentation (nationale) il est dit que la présente convention s'inscrit dans le cadre d'une volonté du Grand Port Maritime de Mar-

seille de mobiliser ses moyens en vue de participer à la pérennité des actions des associations. Or avec cette charte, il n'en est rien, puisqu'elle ne fait que reprendre ce qui existe déjà, sans tenir compte de nos besoins réels, et n'assurer d'aucune façon ni la pérennité ni l'avenir de nos associations. Mes remarques peuvent paraître pessimistes mais elles sont à la mesure de notre déception, car nous avons mis beaucoup d'espoir dans cette démarche. Mais tout n'est pas perdu puisque, en principe, nous pourrions toujours améliorer et amender cette convention par l'intermédiaire de la CPBEGM. Autre sujet qui nous mobilise en ce moment, c'est la réfection, rénovation de la toiture de nos locaux à Port de Bouc. C'était devenu presque un serpent de mer puisque cela faisait des années que nous devions le faire, sans pouvoir le réaliser faute de moyens financiers. Enfin en 2014/2015, nous avons obtenu

Marseille Le jeudi 23 avril 2015, nous avons célébré les vingt ans de la création du foyer situé dans l'Hôtel Les Gens de Mer à Marseille. De nombreux anciens et actuels bénévoles sont venus fêter cet événement, nous étions une quarantaine réunis pour un apéritif très fraternel. Après que j'aie retracé les grands moments qui ont marqué ce foyer, les 66000 marins accueillis, tous nos amis des 14 navires abandonnés, le premier président Louis HUG rappela la mémoire des grands disparus. Le commandant Marc RAMEL, emporté jeune par la maladie, il fut l'initiateur du fond de solidarité en annonçant lors d'une réunion du bureau qu'il avait 10000 francs sur son livret de Caisse d'Épargne et qu'il les donnait pour aider les marins de l'AFRICA navire complètement abandonné à l'ouverture du foyer. Depuis ce fond qui s'est étoffé grâce à de nombreux dons, existe toujours et a aidé les équipages de 14 navires. L'autre disparu est le Père Ambroise BOUCHERIE, prêtre de la Mission de la Mer qui a accompagné l'AMAM depuis sa création jusqu'à son départ pour une retraite bien méritée dans son village et qui est décédé à la mi-avril. La soirée fut un peu attristée par le fait que nous ne savons pas ce que va devenir ce beau foyer, l'hôtel étant mis en vente par l'AGISM et sera détruit.

Autre fait marquant pour l'association, c'est l'arrivée de la fibre optique au foyer des croisières, le débit assuré par le fournisseur de

nu des subventions conséquentes de la DAM, d'ITF et nous attendons celles des collectivités territoriales et locales. En tout état de cause, les travaux sont programmés pour début mai et nous serons ainsi enfin au sec par grosses pluies. Enfin je voudrais vous signaler le beau geste de nos amis du foyer de Port la Nouvelle, qui nous ont légué gratuitement leur minibus, un peu âgé certes mais en très bon état (le leur a été remplacé par un neuf grâce à ITF). Il nous sera vraiment d'un grand secours puisque nos véhicules sont tous vieillissants et nous occasionnent de nombreuses pannes et donc des surcoûts importants. Je tiens particulièrement à remercier chaleureusement toute leur équipe pour ce don inespéré. Par ailleurs les activités du foyer sont à peu près stables au niveau de la fréquentation, bénévoles et salariés idem, toujours fidèles au poste. Amitiés à tous .F ;Bascope

20Mbytes/s est effectif, 42 marins ont pu se connecter simultanément mais notre installation en aval ralentit encore le système et nous recherchons les solutions. Au mois de mars avec nos amis de Port de Bouc nous avons signé la Charte avec le Port avec Madame CABAU-WOEHREL, Présidente du Directoire, en présence du commandant de MAUPEOU, commandant du port, avec qui nous avons eu une réunion préparatoire. Madame CABAU-WOEHREL a été surprise que très peu d'armateurs participent au financement des associations et a fait un courrier à la présidente de l'Association des Agents et Consignataires de Navires de Marseille-Fos dans laquelle elle les encourage à verser une contribution basée sur le principe du volontariat, elle propose 30 € pour les navires de moins de 100m, 40 € pour les plus de 100m et 60 € pour les paquebots. Elle devait aussi contacter le Club des Croisières pour toucher les armateurs des paquebots. A la date du 27 avril, nous n'avons pas de réponse. Le 22 avril s'est tenue une réunion du bureau de la Commission Portuaire de Bien-être où nous avons travaillé sur les rapports d'activités de nos deux associations, les demandes de subvention à la Direction des Affaires Maritimes et sur l'ordre du jour de la réunion plénière du mois de juin.

Gérard PELEN

Le Port (Réunion) Notre ami, Alain Djeutang, nous envoie ses amitiés en même temps qu'un rapport très complet qui sera l'objet d'un envoi à part. Angel Llorente

Nouvelles des mouvements

L'Assemblée générale de la Mission de la Mer s'est déroulée à la Hublais, banlieue de Rennes ,du 13 au 17 , mai en présence d'une soixantaine de participants tous intéressés par les exposés d'Alain Le Sann, de Mark Pitard et d'Armand Guézinguar. Le renouvellement du bureau a vu l'élection de Robert Bouguéon (pêche) au poste de Président, de Germaine Touchard à celui de Vice Présidente , et d'Antoinette Montfort à celui de Trésorière. Guy Pasquier conserve le poste de Secrétaire. Nos remerciements à tous ceux qui ont assumé ces responsabilités pendant de longues années. AL.